ART. 17 N° 492

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 492

présenté par M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réorganisation des services déconcentrés relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sur le modèle des nouvelles régions présente un risque certain de diminution du nombre de rectorats. Cette nouvelle organisation risque de nuire au bon fonctionnement de notre système éducatif français et doit donc être abandonnée.